

Question orale de M. Cools : Le plan de gestion du Kauwberg.

M. Cools rappelle que le Kauwberg est un site naturel exceptionnel, sauvé au début des années 90 de l'appétit des promoteurs qui voulaient urbaniser le pourtour et créer un golf en son centre.

M. Cools a été parmi ceux qui ont combattu ce projet et ont agi pour la préservation du site. Aujourd'hui, après une longue saga juridique, la Région est devenue propriétaire de la plus grande partie du site et Bruxelles-Environnement est responsable de sa gestion.

Bruxelles-Environnement est en train de préparer un plan de gestion du site.

La commune est-elle associée aux réflexions menées sur ce plan ? Les associations et citoyens intéressés peuvent-ils participer à l'élaboration de ce plan et si oui, comment ? Ce plan va-t-il concerner uniquement les terrains dont Bruxelles-Environnement assume la gestion ou l'ensemble des 55 hectares du site ?

La Région n'est pas propriétaire de l'ensemble du site. En particulier, elle n'est pas propriétaire de certains terrains à front de l'avenue de la Chênaie en face du cimetière, ni des terrains le long du côté gauche de l'avenue Dolez lorsqu'on l'arpeute en venant de la Vieille rue du Moulin. Ces derniers sont la propriété de la fabrique d'église. Des contacts ont-ils été établis avec la fabrique et les autres propriétaires pour que Bruxelles-Environnement puisse également assumer la gestion de ces parcelles ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que Bruxelles-Environnement élabore le plan de gestion relatif au classement du site du Kauwberg en zone « Natura 2000 ». Ce plan devrait être finalisé et adopté par le gouvernement à l'automne prochain.

Par ailleurs, un schéma d'orientation visant à coordonner les fonctions qui seront développées sur le site a été préparé au cours de l'année 2019. Suite à son approbation par le Ministre Maron en mars dernier, ce schéma d'orientation a été transmis pour avis à « urban.brussels ». L'objectif de ce schéma consiste à préserver la nature tout en maintenant l'attractivité du site.

La commune a été consultée en amont du processus de rédaction des deux plans ainsi que dans le cadre de l'établissement de l'inventaire complet en 2019.

Le schéma d'orientation a été exposé à une représentante du Collège le 30 janvier dernier et a fait l'objet de discussions techniques entre administrations au début du mois de juin.

Le plan de gestion « Natura 2000 » devra de toute façon être présenté aux différents propriétaires et pourrait d'ailleurs être modifié suite à cette consultation. Des discussions devraient encore avoir lieu entre Bruxelles-Environnement et l'administration communale, au terme desquelles ce plan devrait être soumis à enquête publique.

La participation de SOS Kauwberg et Uccle Natura à l'établissement de l'inventaire a permis d'impliquer le monde associatif dans l'élaboration des décisions relatives au Kauwberg. Les mouvements de jeunesse (scouts, etc.) sont également sollicités, vu qu'ils effectuent une partie de leurs activités sur ce site.

De plus, Bruxelles-Environnement a lancé un marché relatif à l'accompagnement des potagers familiaux.

Quoique ce processus ait été retardé en raison de la crise sanitaire, des rencontres avec les citoyens intéressés ont été programmées pour l'été prochain, afin d'entendre leurs besoins et recueillir leur avis sur le réaménagement des potagers.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que toute velléité de cogestion est limitée par des réglementations spécifiques liées au statut particulier du Kauwberg, classé en tant que site semi-naturel avec une zone verte PRAS (Plan régional d'aménagement des sols) et une zone Natura 2000.

Les responsables de Bruxelles-Environnement ont l'intention de trouver le meilleur compromis pour concilier préoccupations écologiques et accueil récréatif. La réunion prévue avec cet organisme après la rentrée fera l'objet d'une large communication, de manière à ce que toutes les personnes intéressées puissent y participer.

Le plan de gestion couvre l'ensemble de la zone Natura 2000. Le schéma d'orientation, quant à lui, prend en considération les parcelles régionales mais envisage aussi une option sur certaines parcelles actuellement privées, dont les propriétaires et locataires seront encouragés à agir conformément aux exigences écologiques retenues.

Mme l'Echevine De Brouwer espère assister à une réapparition de l'agriculture urbaine sur ce site, avec par exemple de l'éco-pâturage.

Bruxelles-Environnement a déjà installé des fascines afin de protéger les abeilles solitaires présentes dans la sablière.

Une certaine canalisation du public sera nécessaire afin de préserver les zones du site qui requièrent de l'attention.

Les équipes de jardiniers sont déjà très actives afin de répondre aux objectifs écologiques avant même l'adoption officielle du plan mais elles ont dû faire face à une réduction de leurs effectifs en raison de la crise sanitaire, que ce soit pour l'entretien régulier, l'évacuation des déchets ou l'analyse de l'état phytosanitaire des arbres.

M. Cools insiste sur la nécessité de préserver les cheminements piétons du Kauwberg dans leur état actuel.

Mme l'Echevine De Brouwer précise que la problématique des chemins vicinaux a été abordée lors de la réunion de juin, à laquelle un agent du service de la Voirie a participé.